

Vira, le 5 août 2015

**Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 22 juillet 2015 convoquée le 15 juillet 2015**

*Présents Gilles BERDOT, Igor CABEZOS, Jean-Louis CLAUZET, Eva de SIMORRE, Milène GALY, Nadine LLORENS, Hélène POUJOL, Jean-François SPRIET*

*Pouvoir : Mathieu CARAYOL représenté par Mylène Galy, Dominique JALLIER représentée par J.F. Spriet, Jean SERRANO représenté par Hélène Poujol*

*Secrétaire de séance : Eva de SIMORRE*

---

### **Visite du logement social par le conseil**

Les travaux sont presque terminés. Il ne reste que quelques finitions pour en terminer.  
Le conseil visite le logement et peut ainsi constater la qualité de la rénovation.

### **Approbation du compte rendu de la réunion du**

Le compte rendu de la réunion du 17 juin 2015 est adopté à l'unanimité

### **Informations sur l'absence du Maire**

Calendrier des absences. Jean-Louis Clauzet et Jean Serrano le remplaceront si besoin.

### **Comptes rendus des réunions des délégués**

#### 1. EPFL

Création, sous l'égide du conseil général, d'un outil aidant les collectivités à maîtriser le foncier : Etablissement Public Foncier Local ou EPFL.

Ses objectifs sont :

- Acquérir le foncier à la place de la collectivité et en assurer le portage en attendant que le projet arrive en phase d'exécution. Pas de frais financiers pour la commune.
- Assurer un conseil aux collectivités
- Gérer l'acquisition : expropriation...
- Rédiger les actes administratifs

Pour ce faire, un programme d'acquisition est rédigé et révisé chaque année (le PPI)

Ce sont les EPCI qui seront adhérentes (création au 1<sup>er</sup> janvier 2016) mais les projets peuvent être communaux.

Financement : 1% annuel du montant porté par l'EPFL pour la commune + une taxe de 8 € par habitant

En ce qui concerne Vira, et à titre prévisionnel, nous décidons de confirmer les projets suivants : acquisition de terrains pour un futur lotissement soit 15 000 m<sup>2</sup> et d'une bande de 4 m de large (122 m<sup>2</sup>) pour la réalisation d'un parking rue Rescanières. Echéances données à ce jour : 5 ans.

2. Constitution du PETR : Pôle d'équilibre territorial et rural de l'Ariège.  
Remplace les anciens « Pays ». Instance de coordination pour les subventions de toutes origines qui doit donner un avis sur les demandes du territoire.

Il y a désormais 2 instances en Ariège : l'une pour le Couserans, et l'autre pour le reste du territoire.

Jean-Jacques Michau est élu président.

Le comité syndical est également élu. Chaque Communauté de Communes a un vice président qui est élu.

### 3. Communauté de Communes du Canton de Varilhes

- Vote du budget modificatif – essentiellement des ajustements après notification officielle des dotations. Cela ne change pas fondamentalement les données, les plus et moins se compensent pratiquement.
- Attribution du marché voirie pour les 4 prochaines années. L'entreprise Rescanières emporte ce marché (mieux et moins disante).
- Achat de la maison voisine du foyer logement Bleu Printemps pour un agrandissement limité.
- Vente d'un terrain de 4ha50 à la société MKAD pour son implantation prochaine sur Verniolle. 80 emplois environ sont prévus pour 2016. La disponibilité du foncier a été un élément déterminant pour le choix de l'implantation sur Cap Delta.
- Réforme territoriale : la *loi* portant nouvelle organisation territoriale de la République (*NOTRe*) est votée. La Communauté de Communes du Canton de Varilhes pourrait probablement rester en l'état en raison de la présence de communes de montagnes sur son territoire. La création d'une agglomération reste pourtant d'actualité car elle permettrait d'obtenir plus de dotations, de peser un poids plus important et de réaliser des mutualisations. L'étude de l'intérêt de cette transformation est en cours mais pour valider cette hypothèse, il faudrait qu'elle permette d'apporter plus de services à la population.
- SIVOM : seules 4 communes ont délibéré (mais ni Dun ni Calzan). La majorité entraîne la non modification des participations des communes. Validation, par contre, des tarifs des ALAE et de la cantine.

## Logement social

Il est presque terminé. Il reste essentiellement quelques points électriques à régler.

La réception des travaux se fera début septembre.

La convention avec l'Etat est signée. Elle fixe le loyer à 5.13 €/m<sup>2</sup> => 321 € de loyer mensuel.

ERDF doit faire une proposition de modification d'alimentation du logement. *Nous avons, depuis, reçu une proposition à près de 900 €. Dans ces conditions, nous avons simplement demandé de refixer l'installation existante.*

Malgré un affichage de plusieurs mois sur le panneau officiel de la mairie et sur le site internet, et plusieurs contacts, un seul candidat s'est déclaré et un déposé un dossier.

Sa candidature est recevable et le conseil décide, à l'unanimité, l'attribution de ce logement à Mme Jallier. Le bail sera signé dès réception des travaux.

Sur le plan financier, il y a quelques travaux complémentaires mais limités.

Le plan se présente de la manière suivante (remis à jour début août en ce qui concerne la trésorerie et les avenants:

<b>Révision N° 2 avec agrandissement</b>				<b>Revu avec avenants</b>	
Résultat consultation des entreprises				Montant	Dont avenants
	Revu budget	Retenu budg	Revu budget		
Gros œuvre	18 240,00	19 440,00	19 440,00	19480	1 240,00
Menuiserie ext	8 625,37	8 625,37	8 625,37		
Plâtrerie	8 880,94	9 293,49	9 293,49	9450	569,06
Menuiserie Bois	3 840,00	3 840,00	3 840,00	4582	742,00
Plomberie	2 442,00	2 442	2 442,00		
Electricité	8 836,70	8 569,6	8 569,60		
Peinture/sols	6 591,70	6 591,7	6 591,70		
Aléas	2 000,00	2 000	2 000,00		
	<b>59 456,71</b>	<b>60 802,16</b>	<b>60 802,16</b>	<b>60 007,77</b>	<b>2 551,06</b>
MO	2 800,00	2800	2800	3600	800,00
CSPS	800,00	800	800		
<b>Total HT</b>	<b>63 056,71</b>	<b>64 402,16</b>	<b>64 402,16</b>	<b>64 407,77</b>	
TVA	3 468,12	7084,24 TVA 11%	12880,43	12881,554	
<b>Total TTC</b>	<b>66 524,83</b>	<b>71486,40</b>	<b>77282,59</b>	<b>77289,32</b>	
	Payé en 2014	1191,6	1191,6	1191,6	
	<b>Solde à payer</b>	<b>70294,80</b>	<b>73000</b>	<b>76090,99</b>	<b>76097,72</b>
Financement					
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>66 524,83</b>	71486,40	77282,59	76097,72	
<b>Financements</b>					
Prêt CDC	20 000,00	20 000,00		20 000,00	
Com Com	2 500,00	2 500,00		3 000,00	
CG09	7 650,00	7 650,00		7 650,00	
Conseil Régional	4 000,00	4 000,00		4 000,00	
DETR	10 000,00	10 000,00		10 000,00	
Palulos	1 000,00	1 000,00		1 000,00	
Autofinancement	21 374,83	26 336,00		30 447,72	
<b>Total</b>	<b>66 524,83</b>	<b>71 486,00</b>		<b>76 097,72</b>	
Reste à autofinancer en 2015	41 374,83	46 336,00		50 447,72	

Subventions attendues au 15/7/2015 22 650,00 €

Trésorerie au 5/8/2015 76 554,00 € après récupération de 3770

Paiement effectués au 15/7/2015 22 621,88 €

## Projet de note aux habitants :

Quelques rappels pour mieux vivre ensemble.

Un projet, selon la discussion de la réunion de juin, est présenté. Il concerne les ordures ménagères, l'incinération des végétaux, la lutte contre le bruit. Il est décidé d'y ajouter le respect du code de la route en ce qui concerne le stationnement.

Le document sera ensuite distribué à l'ensemble des habitants.

## Réglementation Paychère

Nous constatons des comportements perturbants de la part de certains utilisateurs.

Il est décidé de revoir le marquage de la réglementation, avec des pictogrammes.

L'arrêté correspondant a été remis à jour.

Hélène se chargera de la réalisation selon devis présenté.

## Métier et assurance

Nous avons reçu un devis de remise en état de 4477 € TTC.

L'assurance annonce le passage d'un expert.

Jean-Louis se chargera de le recevoir jeudi 13 août à 9h en mairie.

Divers :

- Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) a été arrêté. En conséquence, les documents d'urbanisme devront être mis en concordance d'ici le 27 mars 2018. Cela pourrait concerner le PLU de Vira (mais les exigences sont identiques à celles qui sont reprises dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)).

- Chapiteau de la Communauté de Communes du Canton de Varilhes. Il est géré par le SIVOM du CRIEU en réorganisation. Il faudra trouver une solution (abandon ? Sous-traitance ?...) au 1<sup>er</sup> janvier prochain.
- Nous avons reçu une demande de location pour le podium. Etant donné le délai très court pour en étudier les conséquences, nous décidons de ne pas donner suite.
- Motion concernant Ph Babin : Philippe est le représentant de la commune auprès du SIAD (syndicat rivière) qu'il préside. Il est mis en cause, personnellement, à l'occasion de travaux réalisés sur le Douctouyre. Son engagement personnel, son sens de l'écologie et du bien public ont toujours été reconnus par tous et il est anormal et choquant qu'il soit mis en cause personnellement dans cette opération. Le conseil, unanimement, décide de voter une motion de soutien et de la faire parvenir aux autorités judiciaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h